



D · A · F  
Direction  
Affaires  
Foncières



# PAIEMENT DE VOS AMENDES

( Infractions au code de la route de Polynésie Française )

Adressez-vous à la

## DIRECTION DES AFFAIRES FONCIÈRES (DAF)

B.P 114, 98 713 Papeete TAHITI - Polynésie française

Immeuble "Te fenua", rue Dumont d'Urville Orovini

**Tél : (689) 40 . 47 . 18 . 18 - Fax : (689) 40 . 47 . 19 . 17**

**E-mail : [daf.direction@foncier.gov.pf](mailto:daf.direction@foncier.gov.pf)**

1

## MODE DE PAIEMENT

Le paiement peut être effectué :

- **en ligne**, en cliquant sur le lien ci-dessous:

[Payer mon amende routière \(PV\)](#)

- **par virement bancaire**, au bénéfice de la "RÉGIE DE RECETTES DU GUICHET UNIQUE DE LA DAF " sur le compte suivant :

**RIB 10071 - 98401 - 00001000300 - 81** à Papeete -

Identification internationale (IBAN) : **FR76 1007 1984 0100 0010 0030 081**

*Indiquez en référence le numéro d'identification de votre avis de contravention*

*(Fiche suivie du n°, plaque d'immatriculation, la date de contravention...)*

- **en numéraire**, par TPE à la "RÉGIE DE RECETTES DU GUICHET UNIQUE de la DAF" située au rez-de-chaussée de l'immeuble Te Fenua à Papeete.

*Munissez-vous de votre avis de contravention*

- **par chèque** libellé à l'ordre de la " RÉGIE DE RECETTES DU GUICHET UNIQUE DE LA DAF " adressé ou déposé à la DAF accompagné de votre avis de contravention qui permettra d'identifier votre règlement.

2

## DÉLAIS DE PAIEMENT

Le montant de votre amende doit être réglée dans les **45 jours à compter de la date de constatation de la contravention.**

À défaut, vous serez destinataire d'un avis de paiement de l'amende **majorée**, adressé par le Trésor public